

Année scolaire : 2018-2019
Numéro de séance : 1819/01
Date de convocation : 11 septembre 2018
Présidence de : M. Romain RAOUL,
Proviseur

Quorum : 16
Nombre des présents : 18
Nombre d'absents excusés : 12

Dossier suivi par
Yves Garnier
Téléphone
02 99 16 80 80
Fax
02 99 16 80 81
Mél.
ce.0350005r@ac-rennes.fr

33, rue des Ecoles
B.P. 80304
35803 DINARD CEDEX

Site internet
www.lyceehotelierdinard.fr



Lycée Hôtelier



Dinard

lycée des métiers
Hôtellerie et restauration

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes
- approbation des PV des CA du 28/06/2018 ;	Vote	3		
- approbation de l'ordre du jour ;	Vote	3		
<u>Affaires administratives et financières</u>				
- DBM pour vote et information ;	Vote	4	5	
- Tarifs 2019 ;	Vote	4/9	2 à 4 6 7 9 11 27 34 à 36	
- Réaffectation crédits globalisés ;	Vote	9/10	15	
- Modalité remboursement charges locatives ;	Vote	10	17	
- Vente ferraille ;	Vote	10/11	29	
- Mise à jour charte frais de déplacement ;	Vote	11	13	
- Contrats et conventions ;	Vote	11/14	14 16 19 à 23 26 28 31 à 33 37	
- Voyages et sorties scolaires ;	Vote	14/15	8 12 18 30	
<u>Vie scolaire et pédagogique</u>				
- Rapport de fonctionnement du C.-E. 2017-2018 ;		16	10	
- Bilan rentrée scolaire 2018 ;		16		
- Projet 2018-2019 ;		16		
- Projet d'établissement 2019-2022 ;	Vote	16/17	24	
- Calendrier scolaire ;		17		
<u>Moyens d'enseignement et pédagogiques</u>				
- Répartition des IMP ;	Vote	18	25	
<u>Questions diverses.</u>				
- Accessibilité de l'établissement – rue des Ecoles ;		19		
- Téléphones portables à l'internat ;		19		
- Élèves à profil particulier ;		20		
- Logements de fonction ;		20		
- Référencement salles informatiques sur Pronote ;		20		
- Travaux de l'hôtel d'application		20/21		
- Bénéfice du gala des STHR		21		

Signatures

Le Président

M. Romain RAOUL



Le Secrétaire

M^{me} Martine JEHAN



PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 24 septembre 2018

2/21

<i>Titulaires</i>	P	A	E	<i>Suppléants</i>	P	A	E
Membres de Droit							
M. Romain RAOUL	1						
M. Frank TROUBADOURS	1						
M ^{me} Anne-Laure LEGAILLARD	1						
M. Alain BERNARD	1						
M. Mikaël JOLY	1						
Représentants du Conseil Régional							
M. Martin MEYRIER	0	1					
M. Stéphane PERRIN	0		1				
Représentants de la commune siège							
M ^{me} Claudia CARFANTAN			1	M ^{me} Patricia PERRIER			
M ^{me} Catherine GUGUEN-GRACIE	1			M. Jean-Claude MAHE			
Personnalité Qualifiée							
M. Bruno VILT	0		1				
Personnels d'Enseignement et d'Education							
M ^{me} Martine MARTIN				M. Matthieu PERROUD	1		
M. Sébastien CHAUVEAU	1			M ^{me} Véronique MARZIN			
M ^{me} Nicole CABIOC'H	1			M. Ludovic PORTIER			
M. Olivier LOUETTE			1	M. Fabrice LE BRET			
M. Yann-Mikaël TRIHAN	1			M. Christophe PINAUD			
M ^{me} Virginie NORRET	1			M ^{me} Catherine LE LAY	1		
M. Lionel LE SAOUT	1			M. Denis RIAUD			
Personnels ATOSS							
M. Laurent SECHER			1	M. Yves GARNIER			1
M ^{me} Delphine ACLOQUE	0		1	M ^{me} Martine JEHAN	1		
M. Philippe ROUSSEL	1			M. Alban VINET			1
Représentants des Parents d'Elèves							
M ^{me} Sylvie GUILLOSSOU			1	M. Hervé ROZE	0	1	
M ^{me} Sandrine MONNET	1			M ^{me} Carole BAZILE	1		
M. André MORICE			1	M ^{me} Laïla MARIN	0	1	
M ^{me} Régine MORICE			1	M ^{me} Geneviève CAUVIN			
M ^{me} Christine ROBERT			1	M. Michael CAROUX	0	1	
Représentants des élèves							
M ^{elle} Léonie GUILLARD (TSTHR1)	0	1		M. Lucas REGEART (TSTHR1)	1		
M ^{elle} Ilaria ROBERT (TPRO1)			1	M ^{elle} Agathe BAGOURD (TPRO2)			
M. Loup THEREZO (1STHR2)	0	1		M. Guirec FOUCAULT (1STHR1)			
M ^{elle} Théo MINOC (2TSA)			1	M. Baptiste SARRAZIN (TPro4)			
M. Arthur LEVENTI (TPro1)	0	1		M. Clément FOUCRE (TPRO3)	0	1	
Totaux	13	4	12		5	4	2



Ouverture de séance. 18h00

3/21

1. Approbation du procès-verbal du C.A. du 28 juin 2018

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 juin 2018, est approuvé à l'unanimité.

2. Résultats du vote (le cas échéant)

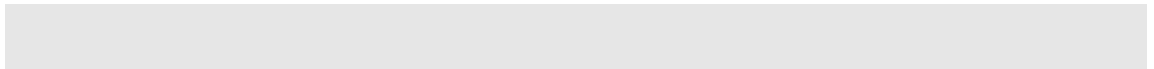
Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Proviseur ajoute un point à l'ordre du jour : Calendrier scolaire 2018/2019. Il informe par ailleurs les membres du CA sur les dates des réunions de l'année scolaire. L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0





RUBRIQUE

I. Affaires administratives et financières

1. Décision budgétaire modificative (DBM) pour information et pour vote

4/21

1.1. DBM pour information et pour vote

1.1.1. DBM pour information n°7

1.1.2. DBM pour vote n°8

1.2. Présentation / contexte

1.2.1. DBM pour information n°7

- Budgétisation des voyages au salon Equip'hotel (2 TS A et B le 12 novembre 2018) et à Paris et Rungis (1MHR1, 2 et 3 du 26 au 29 novembre 2018).
- Complément de la subvention pour l'organisation des Olympiades des Métiers (500,00€).
- Ajustements de divers crédits (fonds sociaux, frais de stages, droits d'auteurs) et correction d'une double saisie sur un voyage.

1.2.2. DBM pour vote n°8

Elle concerne un prélèvement sur le fonds de roulement. Il est proposé un prélèvement pour le service AP (Activités Pédagogiques), le service ALO (Administration et Logistique) et le service OPC (Immobilisations) d'un montant global de **40 000,00€**, afin de financer diverses dépenses exposées dans le tableau.

Dénomination	Montant	Service domaine activité
Complément dépenses liées aux concours	1 000,00 €	AP/ENS TE/0ETCONC
Complément frais de déplacement	1 000,00 €	AP/ENS TE/0ETDEPLAC
Nappage Cézembre (complément)	3 000,00 €	AP/ENS TE/0ETPEDA
Financement diverses actions	5 000,00 €	AP/PROJETS/0ACTIONS
Fonds de vie lycéenne	1 000,00 €	AP/PROJET/0FVLYC
Entretien du lycée	22 000,00 €	ALO/ENTRETIEN/0MAINT
Déplacement en Ecosse et au Canada	6 000,00 €	ALO/COMMUN/0DEPLAC
Intervention sur module de ventilation B2	1 000,00 €	OPC/FONCT/0MATMOB
	40 000,00 €	

Le lycée passe de 68 jours de fonctionnement au 28/06/18 à 60 jours.

1.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

1.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 005/18-19

2. Tarifs

2.1. Tarifs

2.1.1. Tarifs 2018

2.1.2. Tarifs 2019

2.1.2.1. Tarifs élèves (forfait et prestation)

2.1.2.2. Taux des charges communes



- 2.1.2.3. Tarifs au self
- 2.1.2.4. Tarifs Restaurants
- 2.1.2.5. Tarifs des prestations
- 2.1.2.6. Vente à emporter
- 2.1.2.7. Tarifs divers

2.2. Présentation / contexte

2.2.1. Tarifs 2018

- Tarif pour les élèves à la prestation (post-bac et mentions complémentaires) de déjeuner en Brasserie et/ou dans les restaurants d'initiation à 3,90€. Les élèves règlent directement leur repas au restaurant.
- Tarif pour la participation des élèves à des prestations lors du départ de la route du Rhum : 12€ de l'heure « élève »

2.2.2. Tarifs 2019

2.2.2.1. Tarifs élèves (forfait et prestation)

Demi-Pension

	Tarif	N ^{bre} de jours de fonctionnement	Prix moyen du repas	Variation
Année 2018	522,88 €	172	3,04 €	
Année 2019	510,72 €	168	3,04 €	+ 0,00 €, soit + 0,00%

Échéancier	Janvier – Mars	50 jours	152,00 €	Nombre de demi-pensionnaires au 01 septembre 2018 : 134
	Avril – Juin	49 jours	148,96 €	
	Septembre – Décembre	69 jours	209,76 €	

Le forfait est établi sur la base de 5 jours par semaine.

La période Avril – Juin va du 01 avril au 28 juin 2019 inclus. Une remise d'ordre sera appliquée à l'ensemble des niveaux concernés dès que les dates de fin de cours seront connues. Les élèves qui souhaitent bénéficier de la demi-pension au-delà de la fin des cours se verront proposer de s'inscrire et régler les prestations au préalable. Les modalités de cette inscription seront portées à la connaissance des parents lors de l'envoi de la 1^{ère} facture de frais scolaires. La rentrée scolaire est fixée au lundi 02 septembre 2019.

Sur la recette d'un forfait annuel de 510,72 €, la rémunération des personnels représente 114,92 € (soit 22,5%), la participation aux charges communes (gaz, électricité, produits d'entretiens, etc...) 76,61 € (soit 15%). Il reste 319,19 € pour l'achat des denrées soit 1,90 € par repas.

Pension (forfait Internat)

	Tarif	N ^{bre} de jours de fonctionnement	Prix de la nuitée	
Année 2018	1 551,44 €	172	9,02 €	
Année 2019	1 515,36 €	168	9,02 €	Dont : - À la nuitée : o 0,50€ (eau) ; o 0,85€ (gaz) ; o 0,74€ (élec.) ; o 0,41€ (entretien-contrat) o 2,50 € (total) ; - Au forfait : o 719,79€ (part restauration – 4,29€/jour soit 1,90€/repas et 0,49€/pt-j) ; o 340,96€ (rémun. personnels – 22,5%) ; o 454,61€ (part de la nuitée – 2,50€/nuit).

Échéancier	Janvier – Mars	50 jours	451,00 €	Nombre de pensionnaires au 01 septembre 2018 : 311
	Avril – Juin	49 jours	441,98 €	
	Septembre – Décembre	69 jours	622,38 €	



6/21

Le forfait est établi sur la base de 5 jours par semaine.
La période Avril – Juin va du 01 avril au 29 juin 2018 inclus. Une remise d'ordre sera appliquée à l'ensemble des niveaux concernés dès que les dates de fin de cours seront connues. Les élèves qui souhaitent bénéficier de l'hébergement et de la demi-pension au-delà de la fin des cours devront s'inscrire et régler les prestations au préalable. Les modalités de cette inscription seront portées à la connaissance des parents lors de l'envoi de la 1^{ère} facture de frais scolaires. La rentrée scolaire est fixée au lundi 02 septembre 2019.

Prestation (tarif au repas)

	Tarif 2018	Tarif 2019	Variation appliquée pour 2018
Tarif au repas	3,90 €	3,90 €	+ 0,00 % soit + 0,00 €

2.2.2.2. Taux des charges communes

Elles se montent à : 30% pour l'internat, 15% pour la demi-pension, les commensaux et les repas fournis.

Des remises d'ordres sur les frais de demi-pension et d'internat sont possibles en cas d'absence :

- Pour motif médical : remise des jours d'absence ouvrables sur présentation d'un certificat médical et à compter d'une semaine d'absence. Les dates retenues sont celles inscrites sur le certificat médical ;
- Pour période de formation en milieu professionnel : remise des jours d'absence ouvrables ;
- Suite à démission de l'élève : remise des jours d'absence ouvrables ;
- Absences prolongées liées à l'exercice d'une pratique religieuse : Remise des jours d'absence ouvrables sur demande expresse auprès du chef d'établissement

2.2.2.3. Tarifs au self

Volonté que le personnel soit au même tarif que les élèves, d'où une augmentation pour la 3^{ème} catégorie uniquement.

	2018	2019		2018	2019
Personnels INM >600 (tarif 3)	4,82 €	4,82 €	Repas personnes extérieures au lycée en restauration scolaire	4,82 €	4,82 €
Personnels INM >470 et <600 (tarif 2)	4,05 €	4,05 €	Rachat de la carte d'accès au self	5,70 €	5,70 €
Personnels INM <470 (tarif 1)	3,70 €	3,80 €	Hébergement élève extérieur pendant un stage – nuitée	5,00 €	5,00 €
Petits déjeuners	1,10 €	1,10 €	Hébergement élève extérieur pendant un stage – petit déjeuner	1,10 €	1,10 €
Repas passagers scolaires en restauration scolaire	3,90 €	3,90 €	Hébergement élève extérieur pendant un stage – repas	3,90 €	3,90 €
Café d'accueil	1,50 €	1,50 €			

2.2.2.4. Tarifs Restaurants

Tarifs prestations avec coefficient – année 2019 :

BAR	Boissons diverses	Prix de revient	2,00 €	
		Prix de revient < 20,00 €	2,00 €	
	Vins	Prix de revient > 20,00 €	1,30 €	
		Hors d'œuvre	Prix de revient	2,00 €
	RESTAURANT	Poissons	Prix de revient	1,50 €
		Viandes	Prix de revient	1,50 €
		Desserts	Prix de revient	2,50 €

Coefficients multiplicateurs pour établir les tarifs de la carte (tarifs arrondis à l'euro supérieur).



Tarifs du Cézembre – année 2019 :

Mise en bouche, entrée, plat, dessert	20,00 €	Boissons chaudes	1,50 €
Mise en bouche, entrée, plat OU mise en bouche, plat, dessert	15,00 €	Cocktail apéritif sans alcool, soda, jus de fruit	2,50 €
Fromage	5,00 €	Cocktail apéritif avec alcool	5,00 €

7/21

Tarifs de la Brasserie – année 2019 :

PERSONNELS DU LYCÉE	Lundi au vendredi	Entrée, plat, dessert, 1 verre de vin, café et eau	5,60 €
		Entrée, plat ou plat, dessert, 1 verre de vin, café et eau	4,10 €
	Repas à thème	Entrée, plat, dessert, 1 verre de vin, café et eau	8,00 €

Ces tarifs s'appliquent exclusivement aux personnels du lycée (tarifs non pratiqués pour les accompagnants).

CLIENTS EXTÉRIEURS	Lundi au vendredi	Entrée, plat, dessert, eau	9,50 €
		Entrée, plat ou plat, dessert, eau	6,60 €
		Plat du jour et eau	4,50 €
		Verre de vin	1,50 €
		Boissons chaudes	1,00 €
		Cocktail apéritif sans alcool, soda, jus de fruit	1,50 €
		Cocktail apéritif avec alcool	2,50 €
	Repas à thème	Entrée, plat, dessert, eau	8,00 €

2.2.2.5. Tarifs des prestations

Entrée, plat, dessert, 1 verre de vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	7,63 €	Pause avec boissons chaudes et/ou froides	1,50 €
Entrée, plat, dessert, 1 verre de vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	13,00 €	Accueil/pause avec boissons chaudes et/ou froides accompagnées de mini viennoiseries ou pâtisseries	3,00 €
Apéritif, entrée, plat, dessert, 1 verre de vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	15,00 €	Pause avec plateau de charcuterie/huîtres/boissons	7,50 €
Apéritif, entrée, plat, dessert, 1 verre de vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	15,25 €	Bière	3,00 €
Apéritif, entrée, plat, dessert, 1 verre de vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	18,00 €	Eau minérale (1/2 bouteille)	1,00 €
Apéritif, entrée, plat, dessert, 2 verres de vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	20,00 €	Eau minérale	1,50 €
Apéritif, mise en bouche, entrée, plat, dessert, 2 verres de vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	23,00 €	Eau minérale gazeuse	2,00 €
Apéritif, mise en bouche, entrée, plat, dessert, accord mets et vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	28,00 €	Prestations de cocktail réception	2,00 €
Apéritif, mise en bouche, entrée, plat, dessert, accord mets et vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	32,00 €	Prestations de cocktail réception	5,00 €
Apéritif, mise en bouche, entrée, plat, dessert, accord mets et vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	40,00 €	Prestations de cocktail réception	12,00 €
Apéritif, mise en bouche, entrée, 2 plats, fromage, dessert, accord mets et vin, eaux minérales, 1 boisson chaude	52,00 €	Prestations de cocktail réception	21,00 €



2.2.2.6. Vente à emporter

Entrée portion à emporter	1,00 €	Plat portion à emporter	2,00 €
Plat portion à emporter	3,00 €	Plat portion à emporter	4,00 €
Plat portion à emporter	5,00 €		

2.2.2.7. Tarifs divers

8/21

Nuit d'hôtel d'application avec petit déjeuner	12,50€	Part de liaison froide	0,87 €
Nuit adultes (chambres palières simples ou 1 chambre d'hôtel)	12,00€	Vente de toques	2,00€
Nuit adultes (chambres palières doubles ou 2 chambres d'hôtel)	18,00€	Filets à cheveux (lot de 2)	1,00€
TP extérieur	35,00€	Carnets de bons	2,00€
Repas des élèves aux ateliers	1,90 €	Ramasse miettes	0,50€
Repas élèves à la prestation dans les RI et à la Brasserie	3,90 €	Taie de traversin (internat)	5,00€
Repas passagers scolaires dans les RI	5,60€	Traversin (internat)	15,00€
Repas offerts pris en charge sur le budget de réception du lycée :		Alèse (internat)	15,00€
- Brasserie (1 verre de vin et café compris)	5,60€	Couette (internat)	50,00€
- Restaurant d'application (carte des vins spéciale et café compris)	15,25€	Housse de protection du matelas mousse (internat)	60,00€
Remboursement lettre recommandée pour une famille débitrice	Tarif postal en vigueur	Coût d'une copie au-delà du forfait pédagogique pour les élèves	0,10€
Location salle analyse sensorielle, atelier, salle de restaurant équipée – la ½ journée	150,00€	Remplacement de matériel suite dégradation	Coût réel du remplacement
Location salle de réunion/salle de restaurant non équipée – la journée	120,00€	Réparation suite dégradation	15,00€/heure
Location salle de réunion/salle de restaurant non équipée – la ½ journée	60,00€	Plancher de remboursement voyages scolaires	8,00 €

2.3. Commentaires / débat

Concernant les tarifs 2018 :

- M^{me} CABIOC'H, représentante des enseignants demande des précisions sur le travail à faire par les élèves lors de la Route du Rhum ;
- M^{me} LE LAY, représentante des enseignants, demande si cela est valable pour d'autres déplacements.

Il leur est répondu que ce tarif ne concerne que la Route du Rhum. Des précisions sont données sur les prestations prévues.

Concernant les tarifs 2019, M. le Proviseur précise qu'il ne souhaitait pas augmenter les tarifs pour l'année à venir, à l'exception du tarif 1 des personnels pour l'aligner sur celui des élèves.

M. PERROUD, représentant des enseignants, demande quand seront appliqués ces nouveaux tarifs ?

Il lui est répondu qu'ils entreront en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019.

2.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Tarifs 2018 - tarifs élèves RI

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarifs 2018 – Participation élèves prestation Route du Rhum

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarifs des frais scolaires (demi-pension) 2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarifs des frais scolaires (internat) 2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarifs des frais scolaires (prestation) 2019



9/21

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Montant de la participation aux charges communes 2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarifs à la restauration scolaire (autres catégories) 2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarifs Restaurants et prestations 2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarifs Clients 2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarifs VAE 2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Tarifs Divers 2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

2.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Tarifs 2018 - tarifs élèves RI

Délibération n° 011/18-19

Tarifs 2018 – Participation élèves prestation Route du Rhum

Délibération n° 009/18-19

Tarifs des frais scolaires (demi-pension) 2019

Délibération n° 003/18-19

Tarifs des frais scolaires (internat) 2019

Délibération n° 004/18-19

Tarifs des frais scolaires (prestation) 2019

Délibération n° 002/18-19

Montant de la participation aux charges communes 2019

Délibération n° 007/18-19

Tarifs à la restauration scolaire (autres catégories) 2019

Délibération n° 034/18-19

Tarifs Restaurants et prestations 2019

Délibération n° 027/18-19

Tarifs Clients 2019

Délibération n° 036/18-19

Tarifs Clients 2019

Délibération n° 006/18-19

Tarifs Divers 2019

Délibération n° 035/18-19

3. Réaffectation de crédits globalisés

3.1. Réaffectation de crédits globalisés



3.2. Présentation / contexte

Il reste des crédits globalisés datant de 2012, destinés à rembourser les élèves participant à des salons d'étudiants. Le solde s'élève à 141,72€.
Proposition d'affecter cette somme pour le remboursement des frais de stages.

10/21

3.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

3.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 015/18-19

4. Fixation des modalités de remboursement des charges locatives

4.1. Fixation des modalités de remboursement des charges locatives

4.2. Présentation / contexte

Le logement 77-08, attribué par nécessité absolue de service à la fonction d'infirmière, est vacant par dérogation à l'obligation de loger. Il a fait l'objet d'une convention d'occupation précaire du 01/09/18 au 31/08/19. Le loyer a été fixé dans un précédent conseil d'administration.

Il convient de fixer les modalités de remboursement des charges locatives.

Modes de calcul :

Nature	Taux unitaire	Mode de calcul	Prévision de dépenses annuelle
Electricité	0,13 € le kilowattheure	Sur relevé	787,00 €
Eau	4,20 € le mètre cube	Sur relevé	610,00 €
Chauffage	0,61 € le mètre cube	Forfait 1 500 m ³	915,00 €
			2 312,00 €
			Soit 193,00 €/mois

Modalités de versement : avance mensuelle de 200€, avec régularisation à l'issue de la convention d'occupation précaire.

4.3. Commentaires / débat

M^{me} CABIOC'H demande quels logements sont concernés.
2 logements non occupés et non meublés sont concernés.

4.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

4.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 017/18-19

5. Vente ferraille – recette exceptionnelle

5.1. Vente ferraille – recette exceptionnelle



5.2. Présentation / contexte

Le lycée a reçu 105,00 € de la part de la société ROMI, suite à la vente de ferraille (casiers professionnels élèves).

5.3. Résultats du vote (le cas échéant)

11/21 *Votants : 18* *Pour : 18* *Contre : 0* *Abstention : 0* *Nuls : 0*

5.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 029/18-19

6. Mise à jour de la charte des frais de déplacement

6.1. Mise à jour de la charte des frais de déplacement

6.2. Présentation / contexte

Il convient d'intégrer dans la charte relative aux modalités de remboursement des frais de déplacements des personnels, la possibilité d'utiliser des hébergements en logement Airbnb, des centrales de réservations d'hôtel sur internet, des chambres d'hôtes (non enregistrées au registre du commerce ou des métiers) et les covoiturages Blablacar. Il est ajouté un article 9, détaillant les pièces justificatives à fournir.

6.3. Commentaires / débat

Après vote, cette charte sera mise en place dans les quinze jours ; il faudra faire une demande préalable pour les prochains déplacements.

M^{me} LE LAY demande si cela concerne également les jurys d'examens.

Non, cela ne concerne que les frais de déplacement ordonnés par le lycée, pas ceux émanant du rectorat ou d'autres services.

6.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 18 *Pour : 18* *Contre : 0* *Abstention : 0* *Nuls : 0*

6.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 013/18-19

7. Contrats et Conventions

7.1. Contrats et Conventions

7.1.1. Convention GIVAUDAN 2017-2018

7.1.2. Convention GIVAUDAN 2018-2019

7.1.3. Convention élèves chinois

7.1.4. Convention de partenariat avec le Grand Hôtel de Dinard

7.1.5. Contrat DESTINEO

7.1.6. Convention de formation avec la SNBSM

7.1.7. Convention de partenariat avec la société ZENCHEF

7.1.8. Contrat d'hébergement EURESTO

7.1.9. Contrat d'assistance EURESTO

7.1.10. Contrat d'entretien préventif avec la société FROID CLIMAT



12/21

7.1.11. Convention de partenariat avec le lycée Archipel Guadeloupe de Saint GOSIER

7.1.12. Convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil des élèves du lycée de Saint GOSIER

7.1.13. Convention pour reportage et prises de vues avec Marynn GALLERNE

7.2. Présentation / contexte

7.2.1. Convention GIVAUDAN 2017-2018

Convention de projet d'étude (licence professionnelle DRACI) définissant les différents frais de remboursement liés au projet mis en œuvre, avec GIVAUDAN, pour l'année scolaire 2017/2018.

7.2.2. Convention GIVAUDAN 2018-2019

Convention de projet d'étude (licence professionnelle DRACI) définissant les différents frais de remboursement liés au projet mis en œuvre, avec GIVAUDAN, pour l'année scolaire 2018/2019.

*18h45 : départ de M^{me} GUGUEN-GRACIE,
Représentante de la Commune*

7.2.3. Convention élèves chinois

Convention organisant les modalités de règlement de la formation « CAP CUISINE » entre le lycée hôtelier de Dinard, Yvon Bourges et trois élèves chinois.

7.2.4. Convention de partenariat avec le Grand Hôtel de Dinard

Convention de partenariat entre l'hôtel Barrière « le Grand Hôtel Dinard » et le lycée hôtelier, ayant pour objectif de développer nos relations professionnelles.

7.2.5. Contrat DESTINEO

Contrat entre La Poste et le lycée hôtelier de Dinard, concernant le service DESTINEO, permettant un affranchissement à tarif préférentiel pour des envois de communication, en Bretagne à partir de 100 plis. Le tarif est de 0,42 € au lieu 0,73 € (tarif éco). Le contrat est gratuit (pas d'abonnement).

7.2.6. Convention de formation avec la SNBSM

Convention de formation entre la Société Nautique de la Baie de Saint Malo et le lycée, définissant les conditions de participation au Scol'Aviron 2018 (formation à l'aviron au printemps 2018 et challenge en octobre avant le départ de la Route du Rhum).

7.2.7. Convention de partenariat avec la société ZENCHEF

Convention entre le Lycée et la société Zenchef, définissant les conditions du partenariat dans le cadre de la bourse Zenchef. La bourse, d'un montant de 1 188,00 € HT par an est gratuite. La convention de partenariat s'élève à 1 500,00 € HT pour la création et l'hébergement de l'interpage. En cas de dépassement de plus de 125 sms, il sera facturé 0,08 € HT par SMS supplémentaire. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

7.2.8. Contrat d'hébergement EURESTO

Contrat d'hébergement sur serveur dédié entre le lycée et Euresto, d'un montant de 2 200,00 € HT la première année et de 2 100,00 € HT les années suivantes. Contrat conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

7.2.9. Contrat d'assistance EURESTO

Contrat d'assistance et abonnement aux mises à jour avec télémaintenance 2019, entre Euresto et le lycée, pour un montant de 615,00 € HT par an. Le contrat est conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

7.2.10. Contrat d'entretien préventif avec la société FROID CLIMAT

Contrat d'entretien préventif SILVER entre le lycée et la société FROID CLIMAT, d'un montant de 790,00 € HT, concernant les armoires froides et les machines à glaçons situées dans différentes cuisines pédagogiques. Contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction par période d'une année.

7.2.11. Convention de partenariat avec le lycée Archipel Guadeloupe de Saint GOSIER

Convention de partenariat entre le lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme « Archipel Guadeloupe » de Saint Gosier et le lycée des métiers de l'hôtellerie et de la restauration de Dinard, Yvon Bourges concernant l'accueil des élèves de Dinard en Guadeloupe du 9 au 19 novembre 2018.

7.2.12. Convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil des élèves du lycée de Saint GOSIER



13/21

Convention de mise à disposition de locaux scolaires entre le lycée hôtelier de Dinard, le président du Conseil Régional de Bretagne, et le lycée des métiers « Archipel Guadeloupe », pour l'accueil et l'hébergement de 69 élèves et accompagnateurs du lycée « Archipel Guadeloupe » du 20 octobre au 5 novembre 2018 inclus, à l'internat et dans une cuisine et un restaurant pédagogiques. Les prestations s'élèvent à 2 320,00 € pour les dortoirs, 3 450,00 € pour la cuisine et le restaurant pédagogiques, à 1 000,00 € (estimation) pour la location de la literie et à 1 500,00 € (estimation) pour l'entretien et le nettoyage des dortoirs.

7.2.13. Convention pour reportage et prises de vues avec Marynn GALLERNE

Convention entre le lycée et Marynn GALLERNE, photographe, pour un travail de reportage et prises de vue, d'un montant de 2 292,00 €. Les cotisations sociales et le 1,1% diffuseur sont versés à l'Agessa.

7.3. Commentaires / débat

Concernant la convention avec le Grand Hôtel Barrière, M. BERNARD, DDFPT, explique la nature de la convention : relations privilégiées avec le lycée, occupation de leurs locaux et mise à disposition des nôtres, TP réalisés au Grand Hôtel, permet d'intensifier l'attrait du métier. Cette convention sera signée le 11 octobre prochain.

Concernant la convention avec la photographe, M^{me} CABIOC'H demande pourquoi cette personne, venant de Saint Brieuc, plutôt qu'une personne de Dinard ?

M. le Proviseur lui répond qu'il a déjà travaillé avec elle (projet Eat-Art avec M. BOUDIN) et qu'il apprécie son travail.

7.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Convention GIVAUDAN 2017-2018

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention GIVAUDAN 2018-2019

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention élèves chinois

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention de partenariat avec le Grand Hôtel de Dinard

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Contrat DESTINEO

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention de formation avec la SNBSM

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention de partenariat avec la société ZENCHEF

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Contrat d'hébergement EURESTO

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Contrat d'assistance EURESTO

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Contrat d'entretien préventif avec la société FROID CLIMAT

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention de partenariat avec le lycée Archipel Guadeloupe de Saint GOSIER

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil des élèves du lycée de Saint GOSIER

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Convention pour reportage et prises de vues avec Marynn GALLERNE



Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

7.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

*Convention GIVAUDAN 2017-2018
Délibération n° 028/18-19*

14/21

*Convention GIVAUDAN 2018-2019
Délibération n° 020/18-19*

*Convention élèves chinois
Délibération n° 021/18-19*

*Convention de partenariat avec le Grand Hôtel de Dinard
Délibération n° 016/18-19*

*Contrat DESTINEO
Délibération n° 014/18-19*

*Convention de formation avec la SNBSM
Délibération n° 031/18-19*

*Convention de partenariat avec la société ZENCHEF
Délibération n° 037/18-19*

*Contrat d'hébergement EURESTO
Délibération n° 032/18-19*

*Contrat d'assistance EURESTO
Délibération n° 019/18-19*

*Contrat d'entretien préventif avec la société FROID CLIMAT
Délibération n° 033/18-19*

*Convention de partenariat avec le lycée Archipel Guadeloupe de Saint GOSIER
Délibération n° 022/18-19*

*Convention de mise à disposition de locaux pour l'accueil des élèves du lycée de Saint GOSIER
Délibération n° 026/18-19*

*Convention pour reportage et prises de vues avec Marynn GALLERNE
Délibération n° 023/18-19*

8. Voyages, sorties

8.1. Voyages, sorties

8.1.1. Salon Equip'Hôtel à PARIS

8.1.2. Voyage à JERSEY

8.1.3. Voyage à COGNAC

8.1.4. Voyage à PARIS (MC SOM)

8.2. Présentation / contexte

8.2.1. Salon Equip'Hôtel à PARIS

Modification de la participation des familles pour le voyage au salon Equip'hotel le 12 novembre 2018. La participation des familles s'élève à 39,50 € au lieu de 44,00 € (CA du 2606/18) : le bénéfice du gala des élèves de TSTHR d'avril 2018 a été reversé sur ce voyage, permettant de diminuer la contribution des familles. Voir budget prévisionnel en annexe.



15/21

8.2.2. Voyage à JERSEY

Séjour du 23 au 25 avril 2019, pour 23 élèves de TPRO3 à Jersey. Le coût prévisionnel du voyage est évalué à 9 360,00€, comprenant le transport, l'hébergement, les repas et des visites. Il est demandé une participation de 300,00 € par élève ; le reliquat est financé par la prise en charge par le lycée du coût des accompagnateurs (1 080,00 €) et par une aide prévisionnelle du dispositif KARTA de 60,00 € par élève (soit 1 360,00 €). Voir budget prévisionnel en annexe.

8.2.3. Voyage à COGNAC

Séjour du 17 au 18 décembre 2018, pour 21 élèves de MC BAR et SOMMELLERIE à Cognac. Le coût prévisionnel du voyage est évalué à 1 968,00 €, comprenant le transport et l'assurance annulation. Il est demandé une participation de 62,00 € par élève ; le reliquat est financé par la prise en charge par le lycée du coût des accompagnateurs (246,00 €) et par une aide prévisionnelle du dispositif KARTA de 20,00 € par élève (soit 420,00 €). Voir budget prévisionnel en annexe.

8.2.4. Voyage à PARIS (MC SOM)

Séjour du 11 au 12 novembre 2018, pour 10 élèves de mention complémentaire SOMMELLERIE à Paris. Le coût prévisionnel est évalué à 803,00 €, comprenant le transport en train et l'assurance annulation. Il est demandé une participation de 73,00 € par élève ; le reliquat est financé par la prise en charge par le lycée du coût de l'accompagnateur (73,00 €). Voir budget prévisionnel en annexe.

8.3. Commentaires / débat

M. TRIHAN, représentant des enseignants et organisateur du voyage à JERSEY développe le contenu de ce voyage (visite, gestion d'un budget, ...).

8.4. Résultats du vote (le cas échéant)

Salon Equip'Hôtel à PARIS

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Voyage à JERSEY

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Voyage à COGNAC

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

Voyage à PARIS (MC SOM)

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

8.5. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Salon Equip'Hôtel à PARIS

Délibération n° 012/18-19

Voyage à JERSEY

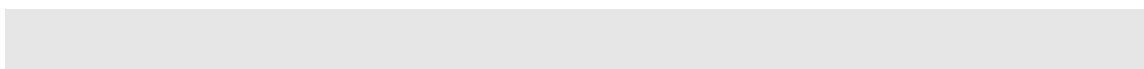
Délibération n° 030/18-19

Voyage à COGNAC 9

Délibération n° 018/18-19

Voyage à PARIS (MC SOM)

Délibération n° 008/18-19





RUBRIQUE II. Vie scolaire et pédagogique

16/21

1. Rapport de fonctionnement du C.-E. 2017-2018

1.1. Rapport de fonctionnement du C.-E. 2017-2018

1.2. Présentation / contexte

M. le Proviseur présente aux membres du CA le rapport de fonctionnement 2017-2018, le détaille et le soumet au vote.

1.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

1.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 010/18-19

2. Bilan rentrée scolaire 2018

2.1. Bilan rentrée scolaire 2018

2.2. Présentation / contexte

M. le Proviseur présente le bilan de la rentrée 2018 avec les chiffres mis à jour au 20 septembre.

3. Projet 2018-2019

3.1. Projet 2018-2019

3.2. Présentation / contexte

M. le Proviseur présente les différents projets pédagogiques pour l'année scolaire (voir pièce jointe).

3.3. Commentaires / débat

Concernant le projet « Sensibilisation aux dégâts du plastique en mer », M. BERNARD, DDFPT, annonce qu'il avance à grands pas sur l'organisation de la journée du 08 octobre avec une grande implication de tout le monde (328 élèves concernés), de la sensibilisation et de la communication.

M. TRIHAN donne l'exemple des pailles en inox achetées par les élèves à en MC BAR afin de limiter les déchets plastiques.

Concernant le projet « Route du Rhum : l'expérience ultime », M. le Proviseur annonce que le début des cours, le jour de la reprise après les vacances d'Automne sera retardé du fait de l'occupation de l'internat par les élèves de Guadeloupe.

4. Projet d'établissement 2019-2022

4.1. Projet d'établissement 2019-2022



4.2. Présentation / contexte

M. le Proviseur présente le Projet d'Établissement 2019-2022. Il précise les 3 axes de travail, les sous-axes et les tableaux de bord pour un suivi efficace.

4.3. Résultats du vote (le cas échéant)

17/21

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

4.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 024/18-19

5. Calendrier scolaire 2018-2019

5.1. Calendrier scolaire 2018-2019

5.2. Présentation / contexte

M. le Proviseur présente le Calendrier de l'année scolaire. Il précise les dates des journées « Portes ouvertes » qui auront lieu les 02 février 2019 pour la filière Post Bac et le 30 mars pour la filière Lycée.





RUBRIQUE III. Moyens d'enseignement et pédagogiques

1. Répartition des indemnités pour mission particulière (IMP)

18/21

1.1. Répartition des IMP

1.2. Présentation / contexte

M. le Proviseur propose la répartition des IMP (voir tableau joint)

1.3. Résultats du vote (le cas échéant)

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0 Nuls : 0

1.4. Numéro d'acte généré (le cas échéant)

Délibération n° 025/18-19



RUBRIQUE IV. Questions diverses

En préambule, M. le Proviseur fait remarquer que certaines questions auraient pu être réglées en amont du CA.

19/21

1. Accessibilité de l'établissement – rue des Ecoles

1.1. Accessibilité de l'établissement – rue des Ecoles

1.2. Présentation / contexte

Question posée par les représentants des personnels ATOSS

- Incivilité de certains élèves, fumeurs ou pas, qui occupent la chaussée et les accès de l'établissement et ne daignent pas bouger lors de l'arrivée d'un véhicule, vont jusqu'à provoquer le conducteur ou se mettre en danger en plaçant leur pied devant les roues du véhicule.
- Comment faire pour séparer l'espace routier de l'espace piéton et permettre un meilleur respect mutuel ?
- Certains personnels se plaignent de ne pas trouver de place de stationnement disponible pour eux sur les parkings du lycée suivant leur heure d'arrivée, alors que les parkings intérieurs sont normalement dévolus aux personnels.
- Un contrôle d'accès de l'entrée de la rue des Écoles est-il envisageable ? du côté de la rue de la Croix Guillaume, ne faudrait-il pas revoir la perméabilité de l'accès via le parking client ;

1.3. Commentaires / débat

M^{me} JEHAN, représentante des Personnels ATOSS, détaille les incivilités faites par certains élèves lors du passage du véhicule du service de lingerie et de son véhicule personnel. Elle indique que d'autres personnels sont aussi concernés et victimes de ces incivilités. Il lui est répondu qu'il faut bien identifier les élèves et faire remonter l'incident à la Direction.

Concernant le stationnement, M^{me} MONNET, représentante des parents d'élèves, rappelle que le stationnement dans l'établissement est interdit pour les parents d'élèves. M. le Proviseur précise qu'un parent d'élève convoqué pour une réunion ou autre peut stationner dans l'enceinte du lycée.

Concernant la perméabilité de l'accès par la rue de la Croix Guillaume (parking client), le problème est en cours de résolution.

2. Téléphones portables à l'internat

2.1. Téléphones portables à l'internat

2.2. Présentation / contexte

Question posée par les représentants des personnels ATOSS

Il semble que certains élèves abusent de leur téléphone portable à l'internat. Les infirmières récupèrent trop souvent des élèves fatigués, épuisés ou faisant une crise d'épilepsie. Une journée sans portable dans le lycée avec sensibilisation des élèves et des personnels sur les effets nocifs de ces appareils est-elle envisageable ?

2.3. Commentaires / débat

M. le Proviseur accepte la proposition dans le cadre d'une action de prévention.



3. Élèves à profil particulier

- 3.1. Élèves à profil particulier
- 3.2. Présentation / contexte

20/21

Question posée par les représentants des personnels ATOSS

Nous recevons cette année certains élèves avec un profil particulier (lié à des problèmes de santé) pour lesquels un accord verbal aurait été convenu avec l'établissement. Certains de ces élèves ne respectent pas, à première vue, ce qui a été convenu, ce qui conduit à des situations gênantes pour les personnels de lingerie, d'infirmier et de surveillance.

Ne serait-il pas judicieux de passer une convention particulière avec l'élève et la famille qui expliquerait la situation, expliciterait le rôle de chacun et engagerait l'élève, sa famille à respecter les règles de cette convention ?

- 3.3. Commentaires / débat

Il est répondu par l'affirmative pour étudier la situation, expliquer et respecter les règles.

4. Logements de fonction

- 4.1. Logements de fonction
- 4.2. Présentation / contexte

Question posée par les représentants des personnels ATOSS

Certains agents logés sont en attente de communication sur les éventuels travaux prévus pour l'isolement des logements. Cette question récurrente qui semble avoir enfin trouvé une réponse mais pas de terme quant au début des travaux. Avez-vous des informations sur une date prévisible de début des travaux ?

- 4.3. Commentaires / débat

La phase de consultation est passée ; la phase de nomination de l'architecte est en cours ; le projet interviendra après.

Dès que la date de début des travaux sera connue, elle sera communiquée à l'ensemble des intéressés.

5. Référencement salles informatiques sur Pronote

- 5.1. Référencement salles informatiques sur Pronote
- 5.2. Présentation / contexte

Question posée par les représentants des enseignants :

Est-il possible d'identifier les salles informatiques sur Pronote pour une réservation plus facile ?

- 5.3. Commentaires / débat

La solution a été trouvée. M. le Proviseur-Adjoint la mettra en œuvre rapidement.

6. Travaux de l'hôtel d'application

- 6.1. Travaux de l'hôtel d'application



6.2. Présentation / contexte

Question posée par les représentants des enseignants :
Qu'en est-il des travaux à l'hôtel d'application ?

6.3. Commentaires / débat

21/21

Les travaux sont prévus, seulement, nous n'avons pas de date précise concernant leur début.

7. Bénéfice du gala des STHR

7.1. Bénéfice du gala des STHR

7.2. Présentation / contexte

Question posée par les représentants des enseignants :
Est-il possible de redistribuer les bénéfices du Gala TSTHR aux élèves de MHR pour financer le voyage à Equip hôtel ?

7.3. Commentaires / débat

La question a été traitée dans les affaires financières (voir rubrique II, § 8.2.1 âge 14).

20h13 – après épuisement des questions diverses, la séance est levée.